

**LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETAT MAJOR
POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MARTINIQUE ET DU CENTRE DE SECOURS DU LAMENTIN**

Le SDIS de la Martinique se trouve dans l'obligation de s'orienter vers la mise à niveau de ses services qui souffrent d'un retard structurel et historique en matière d'équipement et d'immobilier.

Afin de combler ce retard le Conseil Général a décidé, par délibération de la Commission Permanente du 28 janvier 2010, de prendre en charge la construction de l'Etat Major du SDIS et du Centre de Secours du Lamentin.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la démarche « Agenda 21 Martinique » notamment en matière de prévention et de sécurité du territoire, et dans la continuité d'actions déjà réalisées en partenariat dans le domaine des risques telles que la construction du radar météo et très prochainement la reconstruction de l'observatoire volcanologique et sismologique.